

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 07 octobre 2025, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Approbation du PV du 24 juin 2025 (partie publique) – Vote

La partie publique du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 est approuvée à la majorité.

L'abstention de Monsieur Michel DESCHUTTER se justifie par son absence lors de la séance du 24 juin 2025.

2. Présentation du compte 2024 de la zone de police la Mazerine – Vote

Le Conseil approuve la clôture des comptes relative au budget 2024 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

3. Budget extraordinaire 2025 – Achat d'un véhicule break anonyme avec équipement police pour le service SER – Choix du mode et des conditions de passation de marché – Vote

Le Conseil approuve à la majorité (une abstention de Monsieur V. Darmstaedter) le cahier des charges « *ACHAT D'UN VEHICULE BREAK ANONYME AVEC EQUIPEMENT POLICE* » et choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

Le Conseil délègue au Collège de police sa compétence de passer et attribuer le marché.

4. Budget extraordinaire 2025 – Marché de travaux – Phase 1 : GPI 91 : Remplacement des portes et baies vitrées par des portes et baies vitrées du type anti-effraction sur une durée de deux ans – Choix du mode et des conditions de passation de marché – Vote

Le Conseil approuve à l'unanimité le cahier des charges « *PHASE 1 GPI 91 : REMPLACEMENT DES PORTES ET BAIES VITREES PAR DES PORTES ET BAIES VITREES DE TYPE ANTI-EFFRACTION SUR UNE DUREE DE DEUX ANS* » et choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

Le Conseil délègue au Collège de police sa compétence de passer et attribuer le marché.

5. Personnel – Mobilité 2025/05 (adaptation) – Besoins – Vote

Au regard des mobilités précédentes, des départs en mobilité sortante ainsi que des mises en pension, il convient de réajuster les besoins en mobilité 2025/05, initialement définis dans la délibération adoptée par le Conseil en date du 24 juin 2025.

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/05 :

- 1 INPP pour le département Intervention ;
- 1 INP « référent école »
- 1 INP pour le département Intervention ;
- 1 INP pour le département Sécu-prévention ;

➤ En cas de mobilités précédentes infructueuses pour :

- 1 Commissaire de police Dir-Jud / Intelligence
- 1 INP pour le département SER ;
- 1 INP pour le département Proximité ;
- 1 INP pour le département Roulage ;

➤ RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

- 1 INPP pour le département Intervention ;
- 1 INP pour le département Intervention ;
- 1 INP pour le département SER ;

6. Personnel – Mobilités 2026/01 et 2026/02 – Besoins – Vote

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois aux mobilités 2026/01 et 2026/02:

➤ En cas de mobilités précédentes infructueuses pour :

- 1 Commissaire de police Dir-Jud / Intelligence
- 1 INPP pour le département Intervention (chef d'équipe) ;
- 1 INP pour le département Intervention ;
- 1 INP « Référent école » (suite adaptation de l'organigramme) ;
- 1 INP pour le département Proximité ;
- 1 INP pour le département Sécu-prévention ;

➤ RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

- 1 INP pour le département SER ;
- 1 INPP pour le département Intervention ;
- 1 INP pour le département Intervention ;
- 1 Calog niv. C pour le département CIZ.

7. Nouvel organigramme de la zone de police – Vote

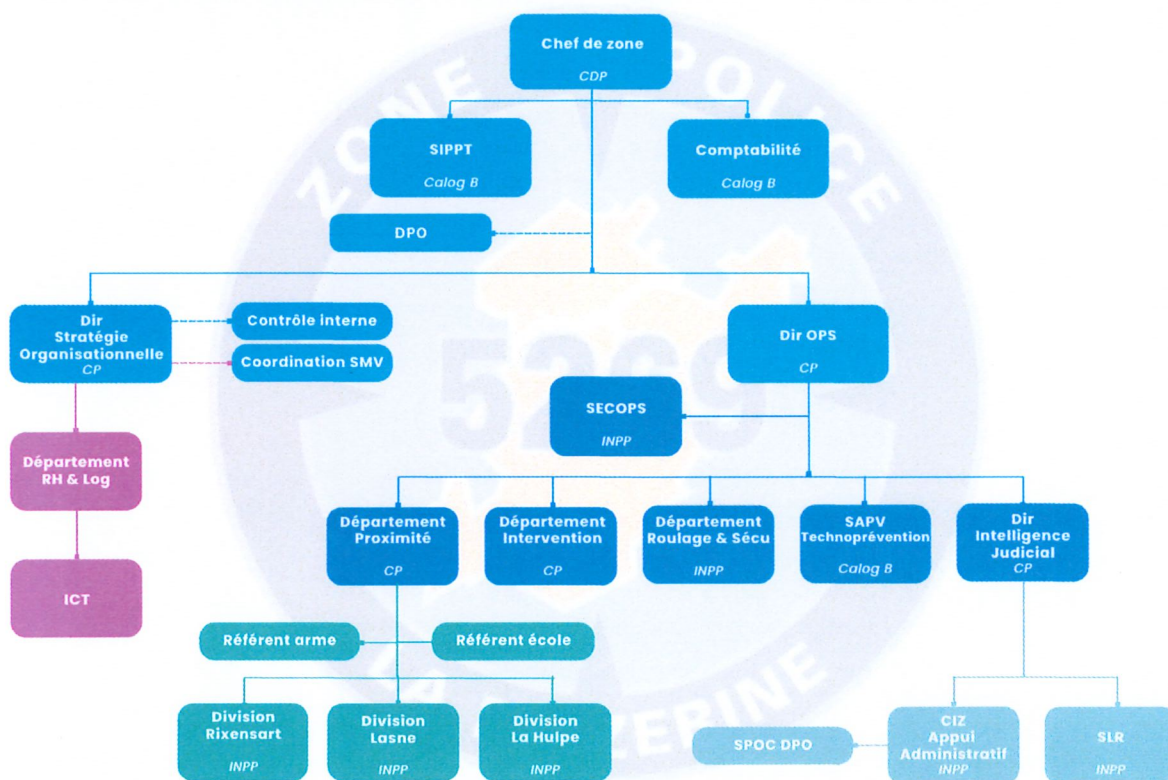
Sur base des nouveaux enjeux sécuritaires, des nouvelles réglementations et des nouvelles nécessités opérationnelles et organisationnelles, un nouvel organigramme a été confectionné afin de répondre aux objectifs stratégiques, tactiques et opérationnels de la zone de police.

Considérant que cet organigramme, qui a été validé en CCB en date du 07 octobre 2025, est le suivant :



Organigramme ZP 5269 - La Mazerine

Mise à jour : 01/09/2025



A huis clos

- 1. Approbation du PV du 24 juin 2025 (partie huis clos) – Vote**
- 2. Personnel opérationnel – Mise en pension d'un 1^{er} inspecteur principal de police au 1^{er} septembre 2025 – Prise d'acte**
- 3. Personnel Calog – Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente – Prise d'acte**
- 4. Personnel Calog – Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente extra-légale – Prise d'acte**
- 5. Personnel opérationnel - Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente – Prise d'acte**
- 6. Personnel opérationnel - Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente extra-légale – Prise d'acte**

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mercredi 08 octobre 2025 pendant 10 jours.

La Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne